



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MARS 2024

En l'an 2024, le jeudi 21 mars, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 15 mars, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (9) : M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, M. Antonin HUG, M. Titouan HUIGE, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN,

Absents ayant donné procuration (3) : Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX à Mme Françoise MARTIN, Mme Morgane LALOUETTE à M. Antonin HUG, M. Serge ROSSELL à M. Henri BAUDET

Absents (2) : Mme Anne GALIBERT, M. Jean-Pierre INGLES

Secrétaire de séance : M. Antonin HUG

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

1. Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Antonin HUG, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du jeudi 14 décembre 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Compte-rendu des Délégations du Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui fait état des décisions suivantes :

- Alignements avenues de Cerdagne et des Lupins – CABINET GONIN – 4 022,89 € ht
- Bois d'ossature pour fabrication mobilier urbain – POINP P – 1 011,02 € ht
- Remplacement modules sentier sportif – RONDINO – 2 108,62 € ht



- Fleurissement 2024 (plantes vivaces) – FONQUERNY – 4 454,50 € ht
- Remplacement panneaux modules sentier sportif – ALTIPRINT – 1 439,00 € ht

Départ de Monsieur Titouan HUIGE pour obligation professionnelle.

4. Commande Publique (CP)

a) 1.1 – Marchés Publics – Attribution lots – Marché 2023-03 – Réhabilitation de l’Ancienne Mairie

Monsieur le Maire rappelle l’état d’avancement du projet de rénovation énergétique et de transformation de l’ancienne mairie en deux logements communaux qui va rentrer en phase de réalisation.

Après le lancement d’un marché public de travaux par la Maîtrise d’œuvre, l’analyse des offres déposées et des demandes complémentaires, la collectivité a obtenu des propositions fermes et définitives pour les 13 lots consultés.

Afin de démarrer les travaux dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire propose au Conseil de l’autoriser à attribuer les lots ci-dessous pour montant total 347 572,71 € ht et de l’autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l’attribution du marché.

- Lot 01 – Gros œuvre – Démolition – Maçonnerie à l’entreprise JOSENDE pour un montant de 74 702,80 € ht ;
- Lot 02 – Échafaudages à l’entreprise MP ECHAFAUDAGES pour un montant de 9 100,00 € ht ;
- Lot 03 – Charpente bois – Couverture – Plancher bois – Isolation à l’entreprise JOSENDE pour un montant de 66 932,07 € ht ;
- Lot 04 – Menuiseries extérieures à l’entreprise MBS pour un montant de 37 406,49 € ht ;
- Lot 05 – Doublages – Plâtrerie – Faux plafond – Isolation à l’entreprise AM DA COSTA pour un montant de 30 026,80 € ht ;
- Lot 06 – Menuiseries intérieures à l’entreprise MBS pour un montant de 18 530,25 € ht ;
- Lot 07 – Métallerie – Ferronnerie à l’entreprise LEONARD & OLIVER pour un montant de 23 634,40 € ht ;
- Lot 08 – Électricité à l’entreprise ESCACH CEGELEC pour un montant de 15 306,00 € ht ;
- Lot 09 – Chauffage – VMC – Plomberie – Sanitaire à l’entreprise LAVAUUR pour un montant de 24 884,90 € ht ;
- Lot 10 – Peintures extérieures & intérieures à l’entreprise PAINO pour un montant de 18 500,00 € ht ;
- Lot 11 – Sol souple à l’entreprise PAINO pour un montant de 9 900,00 € ht ;



- Lot 12 – Ravalement à l'entreprise PAINO pour un montant de 7 400,00 € ht ;
- Lot 13 – Aménagement cuisine à l'entreprise MBS pour un montant de 11 249,00 € ht ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer les lots précités pour un montant total de 347 572,71 € ht et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'attribution du marché.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- b) 1.1 – Marchés publics – Attribution – Marché 2024-01 – Travaux de création d'un trottoir Avenue de Cerdagne (de l'Avenue de la Tramontane au Croisement des Rhododendrons avec création de ralentisseurs et écluses doubles)

Monsieur le Maire rappelle les travaux déjà engagés et réalisés sur l'avenue de Cerdagne ainsi que sa volonté de trouver, en sus des radars pédagogiques déjà déployés, des moyens de contenir des vitesses parfois excessives en certains points de la commune.

Il indique, qu'après avis et accord du service des routes de montagne du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, un certain nombre de ralentisseurs et d'écluses doubles pourront être installés en différents endroits sur la commune, après une période de tests.

Afin d'engager la poursuite des travaux de création d'un trottoir avenue de Cerdagne et la réalisation des dispositifs ralentisseurs, il propose au Conseil de l'autoriser à attribuer à la société COLAS, unique répondant, pour un montant total de 160 983,70 € ht, le marché 2024-01 et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités utiles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer à la société COLAS, pour un montant total de 160 983,70 € ht le marché 2024-01 et l'autorise à effectuer toutes les formalités utiles.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- c) 1.1 – Marchés publics – Attribution – Travaux de Point à temps

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLANC qui expose que, pour le point à temps, l'estimatif était à 43 020,00 € ht et que deux entreprises ont répondu à l'offre mais l'une d'elle était hors délais.



De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à attribuer ce marché de travaux de point à temps à la société COLAS pour un montant de 41 760,00 € ht, soit 50 112,00 € TTC, et de lui donner pouvoir pour signer toutes les pièces concernant cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer un marché de travaux à la société COLAS pour des travaux de point à temps pour un montant de 41 760,00 € ht conformément à la proposition commerciale référencée Doc 831665 I Op 78827 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5. Domaine et Patrimoine (DP)

a. 3.5 – Gestion du domaine public – Lotissement Les Fermes 1653 – Dénomination des rues et numérotation des lots

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLANIC qui explique que le Lotissement Les Fermes 1652 porte les noms de rue suivants : « Rue du Triticale » pour la partie haute et « Rue du Seigle » pour la partie basse.

Il indique que les deux rues du nouveau Lotissement « Les Fermes 1653 » se situent en continuité des premières.

Après avoir indiqué que la commission urbanisme, en date du jeudi 14 mars 2024, a donné un avis favorable, Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer ces nouvelles voies « rue du Triticale » en continuité de celle existante sur le lotissement « Les Fermes 1652 » et « rue du Seigle » en continuité également de celle existante sur le lotissement « Les Fermes 1652 », ce qui facilitera par la suite le numérotage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte la dénomination rue du Triticale et rue du Seigle conformément au plan joint et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste et aux services Fiscaux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



b. 3.5 – Gestion du domaine public – Autorisation de défrichement des parcelles AI 107, AI 132, AI 104 pour partie et AI 106

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLANIC qui précise qu'il s'agit de la même chose que pour les DAET des télésièges et des téléskis avec Altiservice et propose aux membres du conseil que la société HECTARE puisse demander le défrichement.

Monsieur BLANIC rappelle que ces parcelles se trouvent au niveau du terrain de l'ancien UDSIS.

Il précise également que la société HECTARE doit joindre, dans les pièces à fournir du permis de construire qui a été déposé, une demande de défrichement, mais il faut préalablement que la commune l'autorise à déposer cette demande à la DDTM.

Monsieur BATAILLE, qui s'interroge sur l'ampleur du défrichement à venir, suggère que la société HECTARE propose à la commune de récupérer le bois, au prix du bois énergie de la collectivité.

Monsieur le Maire et Monsieur HUG font remarquer que la société HECTARE a répertorié tous les arbres sur les parcelles concernées et s'est engagée à ne couper que les arbres nécessaires à la construction soient coupés et à en replanter un nombre équivalent.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser la société HECTARE à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles AI 107, AI 132, AI 104 et AI 106.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la société HECTARE à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles AI 107, AI 132, AI 104 et AI 106.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6. Institution et Vie Politique (VP)

a. 5.7 – Intercommunalité – Validation du rapport de la CLECT 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui explique que le rapport a été approuvé par la Communauté de communes Pyrénées-Catalanes lors de la séance du 26 février 2024.

A l'aide d'un tableau, il indique qu'un reversement à la commune de Bolquère de 754 446 € sera effectué.

Monsieur le Maire tient à préciser que, lors de l'entrée de la Commune dans la Communauté de communes,



ces chiffres ont été instaurés définitivement et ne peuvent plus être changés.

Il est intéressant de voir l'évolution des populations à l'année et saisonnières car la commune de Bolquère a gagné en population permanente.

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui précise que pour 2023 les calculs ont été effectués sur la base de 3 625 habitants en population DGF ou 820 habitants en population permanente.

Monsieur le Maire précise à son tour que pour 2024 la population DGF a augmenté à 3 888 habitants et qu'au niveau de la population à l'année, la commune est passée de 820 à 845 habitants.

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui indique que la contribution pour financer la randonnée, le Nordique, la promotion touristique, la maison de santé et la culture, au niveau de la Communauté de communes, correspond à un tarif mis en place et multiplié par la population DGF, sauf dans le cas de l'action sociale où le tarif est multiplié par la population permanente.

Les contributions de la commune de Bolquère sont les suivantes :

- Randonnée – 6 109,00 €
- Nordique – 5 5392,00 €
- Promotion touristique – 2 717,00 €
- MSP (Maison de Santé) – 9 234,00 €
- Action Sociale – 1 546,00 €
- Culture – 22 948,00 €

Il précise qu'un reliquat de 9 455,00 € correspondant aux coûts « École » prendra fin en 2027.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTIN qui explique qu'il y a quatre offices de tourisme qui sont en EPIC dont celui de Bolquère et que l'enveloppe demandée à la Communauté de communes est de 300 000,00 € correspondant essentiellement à du fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que la commission « Attributions de compensation » demande combien la Commune veut mettre sur l'Office de Tourisme.

Il indique également que Bolquère est passé de 250 000,00 € l'année dernière à 300 000,00 € cette année

Finalement, la Communauté de communes Pyrénées-Catalanes garde 357 402,00 € et reversera à la commune de Bolquère 754 446,00 €, contre 757 630,00 € l'année dernière.

Monsieur BLANIC fait remarquer que, en réalité, la Communauté de communes ne reverse pas à la commune de Bolquère 754 446,00 € mais 1 054 446,00 €.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT 2024, ci-après annexé.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7. Finances Locales (FL)

a. 7.5 – Demande de subventions – EU Avenue de La Coume – Agence de l'Eau – Conseil Départemental 66

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui rappelle que le mois dernier les dossiers de demande de subvention pour l'adduction en eau potable ont été récupérés et que ce mois-ci la demande porte sur les eaux usées situé à l'avenue de La Coume.

Il précise qu'il s'agit d'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental 66 pour remplacer une canalisation vétuste d'eaux usées avenue de La Coume en amont de l'impasse Prat Del Bosc.

Le coût de l'opération et le plan de financement se détaillent de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT	
DÉSIGNATION	MONTANTS
REMPLACEMENT DE LA CANALISATION EU VÉTUSTE AVENUE DE LA COUME ET AMONT IMPASSE PRAT DEL BOSC	
TRAVAUX	
Montant des Travaux (Priorité 1)	260 023,00€
Imprévus (5%)	13 001,15 €
Actualisation des prix (coefficient de 1,007)	1 911,17 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	274 935,32€
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre	16 496,00 €
Géomètre	1 500,00 €
CSPS de niveau III	1 200,00 €

Géotechnique mission G1 – Classification GTR	1 200,00 €
Diagnostic HAP	1 200,00 €
Tests et épreuves de réception externalisés	2 500,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	24 096,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	299 031,32 € Arrondi à 299 031 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	358 837,58 €

PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 40%	119 612,40 €
Part Conseil Départemental 40%	119 612,40 €
Part d'autofinancement 20%	59 806,20 €

Monsieur le Maire explique que les années précédentes les 40 % de l'Agence de l'Eau, les 40 % du Conseil Départemental 66 ainsi que les 20 % d'autofinancement avaient été respectés, en espérant que cela soit toujours le cas.

Monsieur BATAILLE s'interroge sur le fait du maintien des travaux si la Commune n'obtient pas la subvention.

En réponse à l'interrogation de M. BATAILLE, Monsieur le Maire explique qu'en règle générale un premier accord est donné oralement et qu'à partir de là, la collectivité peut réserver les entreprises pour le commencement des travaux.

Monsieur BATAILLE fait remarque qu'au SAIEP les subventions pour la conduite d'eau des Bouillouses étaient dans le même ordre, cependant le taux de subvention a fortement baissé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui indique qu'à la suite des discussions que le Service Travaux a eu, il semblerait que la part de l'Agence de l'Eau ainsi que celle du Conseil Départemental passeraient à 30 %, ce qui ferait un reste à charge pour la commune de 40 %, soit le double des années précédentes.

Cependant, le dossier sera déposé avec le maximum demandé et que les travaux sont inscrits dans la proposition des budgets qui seront votés le jeudi 28 mars 2024.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que selon la réponse donnée à cette demande pour effectuer les travaux et que, si les subventions du Conseil Départemental 66 ainsi que celles de l'Agence de l'Eau diminuent effectivement, la Commune ralentisse le rythme pour les travaux à venir.



Il est proposé au Conseil d'approuver sans réserve le dossier de demande de subventions pour le remplacement de la canalisation d'assainissement des eaux usées vétuste de l'avenue de La Coume et en amont impasse Prat Del Bosc définie en priorité 1 du Schéma Directeur EU, et de demander au Conseil Départemental 66 et à l'Agence de l'Eau les subventions aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve sans réserve le dossier de demande de subventions pour le remplacement de la canalisation d'assainissement des eaux usées vétuste de l'avenue de La Coume et en amont impasse Prat Del Bosc définie en priorité 1 du Schéma Directeur EU, demande au Conseil Départemental 66 et à l'Agence de l'Eau les subventions aussi élevées que possible, autorise le Département à percevoir pour le compte de la collectivité maître d'ouvrage, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et de les reverser à la commune, s'engage à rembourser au Département un éventuel trop-perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le contrat départemental, prend acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à 3 ans, décide de réaliser ce programme de travaux selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement d'eaux usées, demande l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération et nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8. Questions diverses

a. Point sur les projets Pieds de Pistes – Pyrénées 2000

Monsieur BLANIC explique que, lors de la dernière commission restreinte de suivi avec Altiservice en date du mercredi 06 mars 2024, les appareils qui seront implantés sur Pyrénées 2000 ont été présentés et seront dans la continuité de ce qui a été fait avec la télécabine de Font-Romeu.

Le télésiège le long de la Gentiane aura quatre places mais ne sera pas débrayable et son poste de commande sera intégré dans le bâtiment de la luge.

Monsieur le Maire informe que le montant de 7 427 000,00 € prévu concernant le P.P.I. sur le secteur de Pyrénées 2000, sera dépassé.



À la suite des débats et pour clore le sujet, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion interne concernant le P.P.I. avant la prochaine réunion syndicale, afin d'éclaircir certains points.

b. Point sur les animations – Les Festifonniers – 29 et 30 mars 2024

Monsieur HUG explique qu'il s'agit d'une fête de fin de saison pour les saisonniers, qui se déroulera les 29 et 30 mars 2024 avec une co-organisation entre l'Office du Tourisme, le Termanal et les étudiants en STAPS Licence 3 Management.

Il poursuit en indiquant qu'il y aura plusieurs festivités au pied des pistes en partenariat avec le Viking, qui seront suivies d'un gros concert avec 2 DJ, entrées payantes réservées à l'avance, une zone de foodtruck ainsi qu'un service de sécurité.

Il tient à préciser qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter la jauge de sécurité sur le Termanal étant donné que les organisateurs (étudiants STAPS) se sont limités à la capacité maximum de l'établissement.

En conclusion et pour information, la station et les saisonniers sont associés à l'évènement.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.